

DIRECTIVE

du 1er octobre 2022

Sur la dotation, la gestion et l'entretien des différents équipements personnels individuels des sapeurs-pompiers du Canton de Vaud

L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE

- Vu la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- Vu le règlement du 15 janvier 2014 sur la participation aux frais du service de défense contre l'incendie et de secours (RPFSDIS)
- Vu la directive du 1er janvier 2017 sur l'organisation et le financement des détachements de premier secours (ECA 1100/01)
- Vu la directive du 1er janvier 2017 sur l'organisation des services de défense incendie et de secours internes (corps de sapeurs-pompiers d'entreprise) (ECA 1900/01)

Arrête

1 Définition

L'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) met à la disposition des services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du canton de Vaud et corps de sapeurs-pompiers d'entreprise vaudois (SPE) des équipements de protection individuels (EPI). Ces équipements ne peuvent être portés par les sapeurs-pompiers que dans le cadre de services commandés par leur organisation ou l'ECA.

Cette directive a pour but de détailler les éléments constituant les EPI en matière :

- de dotation
- d'utilisation
- d'entretien
- de participation financière des SDIS

2 Equipements personnels individuels (EPI) : descriptif des différentes tenues et utilisation

2.1 Généralités

L'ECA fournit les EPI à l'ensemble des sapeurs-pompiers incorporés dans les SDIS et dans les CSPE. Les EPI fournis sont répartis en 4 catégories :

- Les EPI attribués individuellement en fonction des effectifs ;
- Les EPI de réserve attribués aux SDIS en fonction de la catégorie des organes d'intervention ;
- Les tenues éléments naturels (EN) à disposition de l'ensemble des SDIS ;
- Les EPI complémentaires à charge des SDIS.

Les EPI particuliers, non attribués individuellement, ne sont pas traités dans cette directive (ex : tenues lourdes ABC, GRIMP, etc.).

2.2 Utilisation des EPI

L'utilisation des articles constituant l'EPI doit être adaptée en fonction de la typologie de l'intervention. Les caractéristiques de protection et d'utilisation des différents équipements sont spécifiées sur les descriptifs fournis par les fabricants. Ces éléments sont mis à la disposition des SDIS au travers des fiches techniques élaborées par l'ECA.

Lorsqu'il n'est pas nécessaire de porter les bottes d'intervention, les sapeurs-pompiers sont tenus de porter des chaussures adaptées à la mission. Lors d'activités de formation, administratives ou de représentation, le port de chaussures noires est obligatoire.

2.3 Equipement personnel individuel des détachements d'appui (EPI DAP)

L'EPI DAP est constitué des éléments suivants :

Dotation	Éléments composant la tenue	Utilisation
1	Casquette SP	Attente/formation intervention
2	T-Shirt SP	
1	Veste type SP F1	
1	Pantalon type SP F1	
1	Ceinture sangle bleue pour pantalon type SP F1	
1	Casque type F1 XF photoluminescent	
1	Plaque frontale noire pour casque	
1	Veste d'intervention "ECAFire"	
1	Bottes en caoutchouc avec coque acier	
1	Gants en cuir hydrofuge	
1	Gants nitrile sanitaire	

L'EPI DAP équipe l'ensemble des sapeurs-pompiers faisant partie de l'effectif reconnu par l'ECA et incorporé dans un DAP.

2.4 Equipement personnel individuel des détachements de premier secours (EPI DPS)

L'EPI DPS est constitué des éléments suivants :

Dotation SP VD	Eléments composant la tenue	Utilisation
1	Casquette SP	Attente/formation
3	T-Shirt SP	
1	Veste type SP F1	
1	Pantalon type SP F1	
1	Ceinture sangle bleue pour pantalon type SP F1	
1	Casque type F1 XF photoluminescent	Intervention incendie
1	Plaque frontale dorée pour casque	
1	Lampe de casque	
1	Cagoule personnelle	
1	Veste d'intervention "ECAFire"	
1	Sangle de sauvetage et maintien pour veste feu	Intervention technique
1	Pantalon d'intervention "ECAFire"	
1	Veste d'intervention "ECATech"	
1	Pantalon d'intervention "ECATech"	Intervention
1	Casque "ECATech" type F2 jaune fluo avec lunettes	
1	Bottes en cuir avec coque acier	
1	Gants en cuir hydrofuge	
1	Gants type "feu"	
1	Gants nitrile sanitaire	
1	Gants type "secours routier"	
1	Pager Swissphone	
1	Radio Taït	
1	Monophone Titan pour radio Taït	

2.4.1 Dotations prises en charge par l'ECA

Lorsqu'un sapeur-pompier est transféré d'un DAP à un DPS, son EPI DAP est complété et modifié pour correspondre aux éléments composant l'EPI DPS.

Administrativement, ces modifications sont effectuées par le SDIS via l'outil de gestion du matériel fourni par l'ECA.

L'EPI DPS est fourni à tous les membres des détachements de premier secours, selon les principes de dotation suivants (voir exemples §2.4.2) :

- Dotation fournie pour l'effectif réel si celui-ci est inférieur ou égal à l'effectif admis majoré de 10% ;
- Prise en compte de la somme totale des effectifs DPS réels respectivement admis majorés pour les SDIS disposant de plusieurs sites opérationnels DPS.

En complément, l'ECA peut, pour des situations particulières et à titre exceptionnel, accorder un complément d'effectif à un site DPS.

2.4.2 Exemples de dotation

Exemple 1 (illustrant 5 cas de figure différents)

SDIS composé d'un organe d'intervention de type DPS.

1 organe d'intervention de type D, effectif admis 40 sapeurs-pompiers

	Type d'OI	Effectif admis ECA	Complément d'effectif exceptionnel	Effectif du site réel	Dotation EPI	Information sur la dotation
Cas 1	D	40	0	38	38	Le plus petit des 2 effectifs est pris en compte
Cas 2	D	40	0	45	44	L'effectif admis ECA + 10%
Cas 3	D	40	0	44	44	L'effectif réel correspond à l'effectif admis ECA + 10%
Cas 4	D	40	0	40	40	L'effectif réel correspond à l'effectif admis ECA
Cas 5	D	40	4	50	49	L'effectif admis +exceptionnel ECA + 10%

Exemple 2

SDIS composé de deux organes d'interventions de type DPS.

1 organe de type C, effectif admis 30 sapeurs-pompiers

1 organe de type B, effectif admis 20 sapeurs-pompiers

Effectif total admis DPS : 50

Dotation maximale d'équipements pris en charge par l'ECA : 30 + 20 somme augmentée de 10% soit, 55

	Type d'OI	Effectif admis ECA	Effectif du site réel	Dotation EPI	Information sur la dotation
Cas 1	C	30	40	37	Somme des effectifs réels : 58, attribution possible selon ECA : 55
Cas 1	B	20	18	18	

2.4.3 Dotations complémentaires à charge des SDIS

Les SDIS dont les effectifs dépassent le quota d'attribution d'EPI DPS pris en charge par l'ECA peuvent faire une demande d'équipement complémentaire conformément au chapitre 3 de la présente directive.

2.5 Equipement personnel individuel des sapeurs-pompiers professionnels (EPI SPP)

L'EPI SPP qui équipe les sections d'intervention professionnelles du SDIS Lausanne-Epalinges, est constitué des éléments suivants :

Dotation	Eléments composant la tenue	Utilisation
1	Casquette SP	Attente/formation
4	T-Shirt SP	
1	Veste type SP F1	
1	Pantalon type SP F1	
1	Ceinture sangle bleue pour pantalon type SP F1	
1	Casque type Gallet F1 XF métallisé	Intervention incendie
1	Lampe de casque	
2	Cagoule personnelle	
2	Bottes en cuir avec coque acier	Intervention
2	Gants en cuir hydrofuge	
2	Gants type "feu"	
2	Gants nitrile sanitaire	
2	Gants type "secours routier"	
1	Pager Swissphone	
1	Radio Taït	
1	Monophone Titan pour radio Taït	

2.6 Equipement personnel individuel sapeur-pompier d'entreprise (EPI SPE)

L'EPI SPE est constitué des éléments suivants :

Dotation	Eléments composant la tenue	Utilisation
1	Casquette SP	Attente/formation
2	T-Shirt SP	
1	Veste type SP F1	
1	Pantalon type SP F1	
1	Ceinture sangle bleue pour pantalon type SP F1	
1	Casque type F1 XF photoluminescent	Intervention
1	Plaque frontale noire pour casque	
1*	Cagoule personnelle	
1	Veste d'intervention "ECAFire"	
1*	Sangle de sauvetage et maintien pour veste feu	
1*	Pantalon d'intervention "ECAFire"	
1	Bottes en caoutchouc avec coque acier	
1	Gants en cuir hydrofuge	
1	Gants nitrile sanitaire	
1*	Gants type "feu"	

* Uniquement pour les corps SPE équipés avec appareils respiratoires isolants

L'EPI SPE équipe l'ensemble des sapeurs-pompiers faisant partie de l'effectif reconnu par l'ECA et incorporés dans un corps de sapeurs-pompiers d'entreprise (CSPE).

2.7 Equipement de réserve pour les sites opérationnels DPS (EPI OI)

L'EPI OI correspond à une réserve de vestes et pantalons de type "feu" attribuée à tous les sites DPS hors SPP. Cet EPI OI permet d'équiper temporairement le sapeur-pompier lorsque son EPI n'est temporairement plus disponible. La dotation prévue par site opérationnel DPS se décline de la manière suivante :

Dotation OI A	Dotation OI B	Dotation OI C	Dotation OI D	Dotation OI E	Dotation OI F	Dotation OI G	Eléments composant la tenue EPI OI
5	5	10	10	15	15	20	Veste d'intervention type "feu"
5	5	10	10	15	15	20	Pantalon d'intervention type "feu"
5	5	10	10	15	15	20	Gants type "feu"

2.8 Tenue éléments naturels (Tenue EN)

Les tenues EN sont conditionnées dans 5 remorques dédiées aux tenues EN. Elles sont disposées dans des sites opérationnels désignés par l'ECA. Elles sont à disposition de l'ensemble des SDIS et permettent d'équiper le personnel DAP. Elles sont mobilisables par le Centre de Traitement d'Alarmes (CTA).

Chaque remorque est constituée des éléments suivants :

Dotation	Eléments composant la tenue
80	Parka EN
80	Boléro EN
80	Salopette EN
80	Casque EN type F2 photoluminescent
80	Lampe pour casque EN
80	Lunettes pour casque EN

3 Dotation complémentaire d'EPI

Les SDIS peuvent demander la mise à disposition d'équipements complémentaires EPI DPS à l'ECA contre le paiement d'un montant forfaitaire. Il est calculé sur la base du coût d'amortissement du matériel remis (annexe 2 du présent document "Montant unitaire du forfait de mise à disposition").

Le montant forfaitaire se présente sous deux variantes :

- a. Un équipement complémentaire avec radio, microphone et pager (pour un intervenant incorporé dans un seul SDIS et un seul organe d'intervention) ;
- b. Un équipement complémentaire sans radio, microphone, ni pager (pour l'équipement supplémentaire d'un intervenant multi-incorporé ou multi-affecté).

Les équipements complémentaires se composent uniquement de la différence entre l'EPI DAP et DPS.

L'ECA fournit ce matériel dans la mesure de ses possibilités.

Le calcul du nombre d'équipements complémentaires attribués aux SDIS s'effectue chaque année dans le cadre du décompte DPS. L'ECA facture aux SDIS, sur la base du décompte DPS, une fois par année la mise à disposition des équipements complémentaires.

4 Contrôles et entretiens

Les différents équipements nécessitent des contrôles et de l'entretien. Ces éléments sont spécifiés sur les fiches techniques établies par l'ECA. Le nettoyage de ces EPI doit être effectué dans des machines certifiées par le fournisseur des EPI ou auprès des prestataires de nettoyages agréés par l'ECA.

Pour les SDIS, seuls les nettoyages effectués par les prestataires agréés sont pris en charge par l'ECA.

Les équipements des CSPE sont nettoyés chez les prestataires agréés par l'ECA à leur frais.

5 Dispositions finales

La présente directive annule et remplace la directive 1500/03 sur la dotation, la gestion et l'entretien des différents équipements personnels individuels des sapeurs-pompiers du Canton de Vaud du 1er janvier 2021.

L'ECA est chargé de l'application de la présente directive, qui entre en vigueur le 3 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er octobre 2022.

Adopté par le Conseil d'administration de l'ECA, le 3 novembre 2022.

1 Liste des prix des éléments composant les EPI (valeurs de référence 2021)

Libellé éléments composant les EPI	Type EPI de base	Prix unitaire négocié ECA TTC (en CHF)	Durée de vie (en années)	Coût annuel TTC (en CHF)
Veste d'intervention "ECAFire"	DAP	705.65 CHF	7	100.81 CHF
Veste type SP F1	DAP	97.35 CHF	10	9.74 CHF
Pantalon type SP F1	DAP	74.95 CHF	5	14.99 CHF
Gants en cuir hydrofuge	DAP	30.15 CHF	5	6.03 CHF
Ceinture sangle bleue pour pantalon type SP F1	DAP	6.05 CHF	10	0.61 CHF
Casquette SP	DAP	24.25 CHF	10	2.43 CHF
T-Shirt SP	DAP	17.25 CHF	2	8.63 CHF
T-Shirt SP	DAP	17.25 CHF	2	8.63 CHF
Casque type Gallet F1 XF photoluminescent	DAP	397.40 CHF	10	39.74 CHF
Bottes en caoutchouc avec coque acier	DAP	81.85 CHF	10	8.19 CHF
Pantalon d'intervention "ECAFire"	DPS	475.95 CHF	7	67.99 CHF
Sangle de sauvetage et maintien pour veste feu	DPS	164.80 CHF	10	16.48 CHF
T-Shirt SP	DPS	17.25 CHF	2	8.63 CHF
Lampe de casque	DPS	64.60 CHF	7	9.23 CHF
Bottes en cuir avec coque acier	DPS	236.95 CHF	7	33.85 CHF
Gants type "feu"	DPS	100.25 CHF	6	16.71 CHF
Cagoule personnelle	DPS	33.95 CHF	5	6.79 CHF
Radio Taït	DPS	592.35 CHF	8	74.04 CHF
Monophone Titan pour radio Taït	DPS	269.25 CHF	8	33.66 CHF
Pager Swissphone	DPS	177.70 CHF	8	22.21 CHF
Veste d'intervention "ECATech"	DPS	452.35 CHF	7	64.62 CHF
Pantalon d'intervention "ECATech"	DPS	344.65 CHF	7	49.24 CHF
Casque "ECATech" type F2 jaune fluo avec lunettes	DPS	161.55 CHF	10	16.16 CHF

2 Calcul du coût annuel des équipements complémentaires à charge des SDIS (valeurs de référence 2021)

Libellé éléments composant les EPI	Type EPI de base	Prix unitaire négocié ECA TTC (en CHF)	Durée de vie (en années)	Coût annuel TTC (en CHF)
Veste d'intervention "ECAFire"	DAP	705.65 CHF	7	100.81 CHF
Veste type SP F1	DAP	97.35 CHF	10	9.74 CHF
Pantalon type SP F1	DAP	74.95 CHF	5	14.99 CHF
Casque type Gallet F1 XF photoluminescent	DAP	397.40 CHF	10	39.74 CHF
Gants en cuir hydrofuge	DAP	30.15 CHF	5	6.03 CHF
Ceinture sangle bleue pour pantalon type SP F1	DAP	6.05 CHF	10	0.61 CHF
Casquette SP	DAP	24.25 CHF	10	2.43 CHF
T-Shirt SP	DAP	17.25 CHF	2	8.63 CHF
T-Shirt SP	DAP	17.25 CHF	2	8.63 CHF
Bottes en caoutchouc avec coque acier	DAP	81.85 CHF	10	8.19 CHF
Total EPI DAP		1'452.15 CHF		199.77 CHF
Pantalon d'intervention "ECAFire"	DPS	475.95 CHF	7	67.99 CHF
Sangle de sauvetage et maintien pour veste feu	DPS	164.80 CHF	10	16.48 CHF
T-Shirt SP	DPS	17.25 CHF	2	8.63 CHF
Lampe de casque	DPS	64.60 CHF	7	9.23 CHF
Bottes en cuir avec coque acier	DPS	236.95 CHF	7	33.85 CHF
Gants type "feu" (la paire)	DPS	100.25 CHF	6	16.71 CHF
Cagoule personnelle	DPS	33.95 CHF	5	6.79 CHF
Radio Taït	DPS	592.35 CHF	8	74.04 CHF
Monophone Titan pour radio Taït	DPS	269.25 CHF	8	33.66 CHF
Pager Swissphone	DPS	177.70 CHF	8	22.21 CHF
Veste d'intervention "ECATech"	DPS	452.35 CHF	7	64.62 CHF
Pantalon d'intervention "ECATech"	DPS	344.65 CHF	7	49.24 CHF
Casque "ECATech" type F2 jaune fluo avec lunettes	DPS	161.55 CHF	10	16.16 CHF
Total EPI DPS		3'091.60 CHF		419.60 CHF

a. Montant unitaire annuel du forfait de mise à disposition (avec radio, microphone et pager)				450.00 CHF
--	--	--	--	-------------------

b. Montant unitaire annuel du forfait de mise à disposition (sans radio, microphone, ni pager)				300.00 CHF
---	--	--	--	-------------------